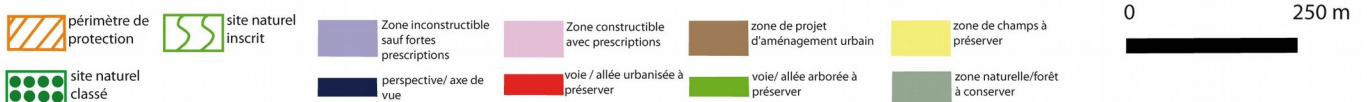
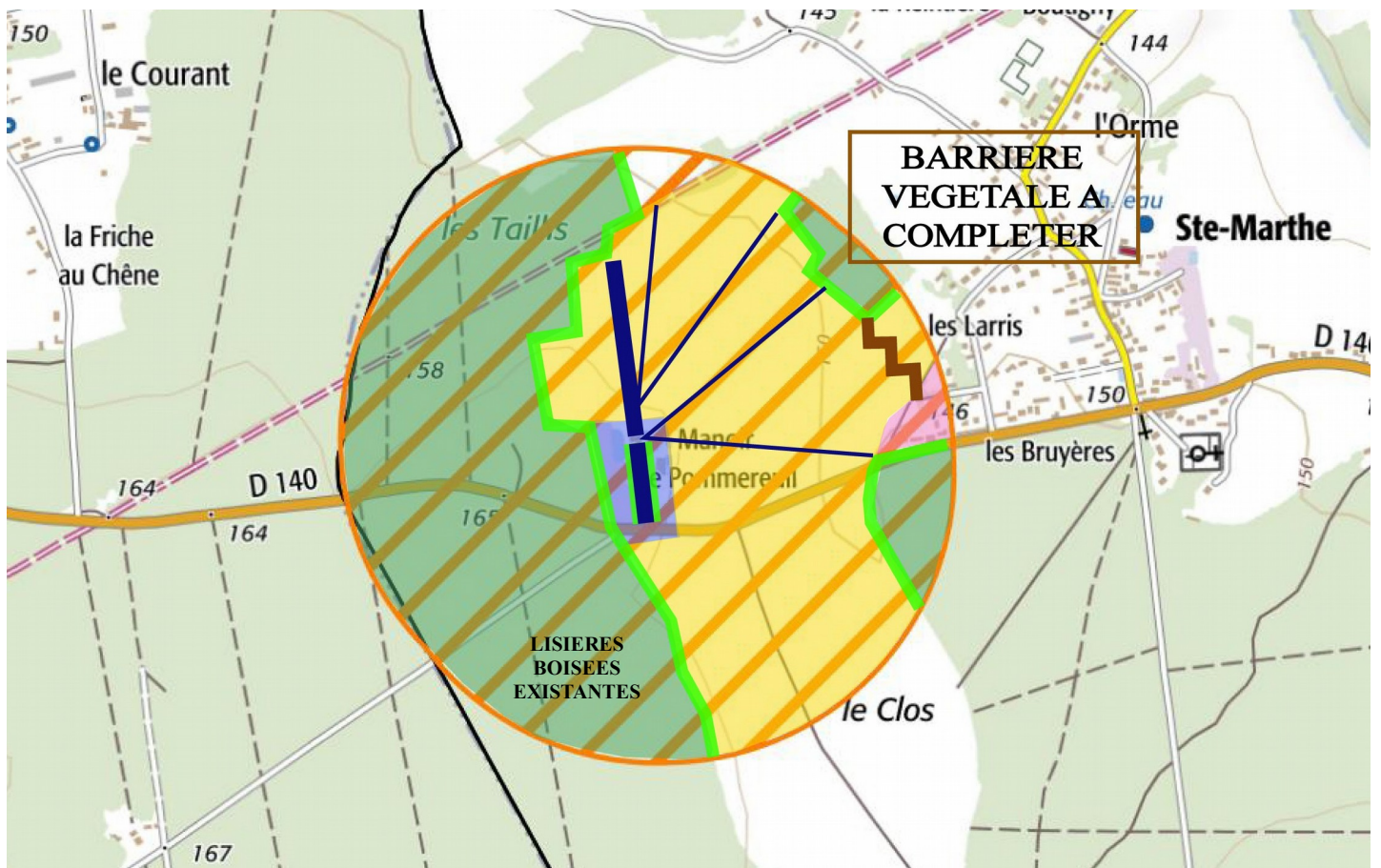


Sainte Marthe > Manoir de Pommereuil

Le manoir Pommereuil et sa grange ont été inscrits en tant que monuments historiques le 14 janvier 1993.

Un manoir appartenant à la famille de Pommereuil est mentionné dès le XIII^e siècle mais celui-ci est ruiné par la guerre de Cent Ans. La reconstruction de l'édifice vers 1561 est attribuée à Robert de Pommereuil, maître des Eaux et Forêts de Normandie et Picardie, et à son fils Guillaume. L'édifice se compose d'un corps de logis à un étage avec une tour d'escalier saillante sur sa face nord. Ses façades à pans de bois sont couronnées par une toiture en tuiles. Au XVII^e siècle, les appartements sont réaménagés avec notamment de nouvelles cheminées et décorations. La grange est datée du courant XIII^e et a été modifiée au XVI^e siècle. Elle se distingue par sa remarquable charpente soutenue par deux travées de poteaux en bois, par ses murs-pignons en silex renforcés de contreforts en pierre et par ses murs latéraux à pans de bois avec hourdis de tuileaux. Le colombier a été ruiné en 1944.

Cerné par un mur en bauge, le manoir possède un axe de vue souligné vers le Sud par des alignements d'arbres. Le domaine donne des vues sur les champs et les bois alentours, ainsi que sur la lisière du village de Sainte-Marthe, vers l'Est. Si de nouvelles constructions s'implantent côté village, il sera recommandé de compléter la lisière boisée pour préserver les vues.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentielles générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du manoir (vue éloignée)



La façade sud du manoir (vue proche)



La façade nord avec la tour d'escalier



La grange



La charpente de la grange



La vue vers les champs au Nord

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour la partie jaune

Il serait intéressant de planter une barrière végétale si de nouvelles constructions étaient prévues à cette entrée de village.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le domaine vu de la lisière du village



Un portail d'entrée



Le bâti rural avoisinant

